Frank Leutenegger

Chemin de la Compelenaz 16

1608 Oron-le-Châtel

|  |
| --- |
| Ministère public de l'arrondissement de l'Est vaudoisQuai Maria Belgia 181800 Vevey |

Concerne: dépôt de plainte

Oron-le-Châtel, le 15 juin 2017

Monsieur le procureur,

Je vous informe de mon désir de déposer une plainte contre X, pour injure, selon l'article 177 CP.

La société pour un droit libéral sur les armes proTELL vit actuellement une période troublée, marquée par de fortes oppositions. Lors de l'assemblée générale ordinaire de cette société, le 22 avril dernier à Berne, j'ai marqué mon désaveu, tant du rapport du président (qui présentait des lacunes inadmissibles, comme, par exemple une décision à l'unanimité de l'assemblée, qui avait été ignorée, parce qu'elle ne plaisait pas aux "maîtres" du comité)v que des comptes, qui omettaient la présentation d'un budget pour l'année à venir.

L'assemblée m'a suivi dans ma défiance et, dans la foulée, a plébiscité ma demande d'une nouvelle assemblée extraordinaire qui se tiendra ce 17 juin à Zurich.

Depuis lors, une personne, utilisant les moyens de la société proTELL, de même que la base de données des membres, a envoyé des mails ciblés sur les membres suisses alémaniques de proTELL, à l'exclusion des romands.

J'ai eu connaissance de 3 courriers envoyé à certains membres de proTELL - mais pas à d'autres - qui contenaient des accusations insultante à l'égard de certains d'entre nous.

Dans le premier courrier:

*"Malheureusement, il y a des membres qui utilisent tous les moyens pour déchirer et piétiner notre association. Un groupes d'agitateurs douteux a saboté l'assemblée générale ordinaire et provoqué une assemblée extraordinaire, pour occuper le comité et la présidence".*

Dans le second:

*"Toute une troupe d'agitateurs douteux ont saboté l'assemblée générale ordinaire et provoqué une assemblée extraordinaire, pour occuper le comité et la présidence".*

Et dans le 3e:

*"Avec ses revendications radicales, ce groupe bien connu menace de porter le coup de grâce au droit libéral sur les armes en Suisse".*

A cela s'ajoute une lettre anonyme de "Helvète", publiée sur le site même de proTELL et sur le site des observateurs.ch, qui précise qui sont ces membres douteux: le conseiller national Jean-Luc Addor et moi même.

La question est aggravée par le fait que mails et lettre anonyme ont été diffusés par le biais des moyens informatiques de la société proTELL, comme le montrent les documents attachés. Certains de ces mails portent la marque (signature) d'un membre du comité, Monsieur Markus Holliger.

En vous priant de prendre ma plainte en compte, je vous prie de recevoir, Monsieur le procureur, l'expression de ma plus haute considération.

Frank Leutenegger

PS. Je tiens à préciser que j'ai été très bien conseillé en la matière par la représentante de la gendarmerie cantonale à Oron, Madame Anne Lecoultre, qui a montré l'attitude professionnelle de la police cantonale vaudoise.

Documents attachés:

Annexe 1: lettre de "Helvète"

Annexe 2: mail de Markus Holliger, membre du comité de proTELL, avec signature électronique

Annexe 3: page du site internet de proTELL, en allemand

Annexe 4: mail de Markus Holliger, membre du comité de proTELL, avec signature électronique

Annexe 5: mail de Markus Holliger, membre du comité de proTELL, avec signature électronique

Annexe 6: texte sur le site internet de proTELL, en français, avec signature électronique

Annexe 7: texte sur le site internet de proTELL, en allemand, avec signature électronique différente

Annexe 8: réponse que j'ai tenté - sans succès - de faire publier sur le site de proTELL